

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adoption du compte administratif 2017**Rapporteur : Isabelle Drancy

Le compte administratif 2017 a été arrêté à la somme de 66 057 682,51 € en recettes et 62 005 591,60 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 4 179 247,64 € et les restes à réaliser en recettes à 6 974 614,86 €, ce qui représente un solde positif de 2 795 367,22 €.

Le résultat de clôture du budget ville au 31 décembre 2017 se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 3 385 617,42 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 3 817 123,38 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2016,
- un solde négatif de 1 021 756,16 € en section d'investissement en intégrant les reports de 2 795 367,22 €.

La somme disponible pour le budget primitif 2018 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2017 et les reports de 2017 sur 2018, est donc de 2 363 861,26 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement)	:	1 290 609,33 €
• Résultats antérieurs reportés	:	2 095 008,09 €
• <b>Résultat à affecter (fonctionnement)</b>	:	<b>3 385 617,42 €</b>
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 3 817 123,38 €
• Solde des reports d'investissement	:	2 795 367,22 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	- 1 021 756,16 €